LA POLITIQUE LINGUISTIQUE FRANCAISE AU NIGERIA : ETAT DE LA QUESTION

Par:

SANNI-SULEIMAN AFSAT

08035381382

sanniforsule@yahoo.com

&

ISA BAYO

08034431520

isabayo2@gmail.com

DEPARTMENT OF FRENCH,

UNIVERSITY OF ILORIN

RESUME :

De part sa présence dans tous les continents du monde, le français est enseigné comme langue étrangère dans les systèmes éducatifs de la plupart des pays du monde. Bien entendu son statut et son choix dépendent de la politique linguistique de chaque pays. Du fait donc de l'enclavement du Nigeria dans un ensemble de pays francophones, le francais constitue aujourd'hui un vecteur d'intégration régionale. Les autorités nigerianes témoignent d'ailleurs d'une volonté politique de développer son enseignement à tous les niveaux d'éducation. Bien que la décision de faire du français la deuxième langue officielle du Nigeria ait été bien acclamée, elle a quand même été sujet d'une polémique. Cette décision est restée dans l'inertie jusqu'ici, mais la France qui a toujours ce fervent désir de diffuser sa langue a mis en place une série de stratégies qu'on appelle politique linguistique pour conserver au francais son rôle de communication internationale. Cette étude est de type descriptif et nous allons examiner la politique linguistique française au Nigeria tout en passant en revue la situation linguistique et la politique linguistique de l'enseignement du pays.

1.0 Introduction

L'introduction du français, langue étrangère, au Nigeria remonte à l'ère coloniale, à ce temps-là où le français était enseigné dans les écoles catholiques. Ce n'était qu'après l'indépendance, lorsque les Nigérians s'étaient tout à coup rendus compte qu'ils étaient entourés par les pays francophones que l'enseignement du français avait commencé à prendre de l'ampleur. Cette nouvelle prise de conscience avait été renforcée par la formation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en mai 1975. Appelé à jouer le rôle de leader au sein de ce regroupement économique régional, le Nigeria avait vite compris qu'il ne pouvait remplir cette tâche sans la langue française. Ce renforcement était encore rendu plus aigü par la politique d'intégration régionale dans laquelle le Nigeria est un acteur principal.

Tout de même, il est important de noter que, bien que l'enseignement de cette langue ne date pas d'hier, le français langue étrangère (fle) a connu des hauts et des bas dans le système d'éducation nigérian. En effet, le français qui était considéré comme une matière de prestige dans les écoles s'était vu relégué dans les années 80 au dernier rang pour diverses raisons :

a) avec l'apport de nouvelles technologies, les élèves préféraient s'orienter vers les matières scientifiques.

b) l'ancien système éducatif (6-3-3-4) avait fait du français une matière facultative. Par conséquent, l'enseignement du français allait de pair avec celle d'une langue nationale. Le Yoruba et le français par exemple figuraient à la même heure sur l'emploi de temps. Cette répartition avait beaucoup défavorisé le choix du français dans les écoles.

c) L'opinion du public n'était pas non plus encourageante. Pour beaucoup, puisque le français n'était pas la langue de l'environnement immédiat, la période serait mieux utilisée à apprendre les mathématiques et les sciences.

Toutes ces raisons et bien d'autres avaient contribué énormément à la baisse des élèves et des professeurs de français dans le pays.

Bien entendu, le gouvernement français dont l'une des préoccupations est pour la diffusion et la défense de la langue française dans le monde, ne resterait pas indifférent à cette chute du français au Nigeria. Le français est enseigné comme langue étrangère dans les systèmes éducatifs de la plupart des pays du monde. En tant que langue de grande communication, le maintien de son statut au niveau international reste donc un des objectifs majeurs de la politique actuelle du gouvernement français. Ce déclin qu'avait eu le français pendant ces dernières décennies était un défi pour la France. Ainsi, le gouvernement français par le biais de l'ambassade de France, à travers les diverses institutions avait développé une politique de coopération linguistique et éducative pour rehausser le statut du français au Nigeria non sans tenir compte de la politique linguistique de l'enseignement du pays.

1.1. La politique linguistique

Quand on parle de politique linguiste, on réfère à l'intervention de l'Etat sur la langue et les différentes fonctions des langues. La politique linguistique peut normaliser une langue, déterminer une forme standard, modifier la grammaire ou le vocabulaire d'une langue donnée. En fait, elle peut aider à faire évoluer une langue, de même qu'elle peut aller jusqu'à recréer une langue dont l'usage était perdu, c'est le cas de l'hébreu en Israël. Elle peut aussi œuvrer à modifier le statut d'une langue en la déclarant langue officielle, c'est le cas du francais qui avait

été rehaussé au statut de seconde langue officielle au Nigeria. En terme plus clair, la politique linguistique selon Calvet (1987 :154-155) désigne :

> (…) l'ensemble des choix conscients effectués dans les domaines des rapportes entre langue et vie sociale et plus particulièrement, entre langue et vie nationale et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique.

Ces choix peuvent porter, sur le statut, c'est-à-dire promouvoir l'usage d'une langue dans les grandes organisations internationales et sur le réseau Internet, soit sur le corpus qui tient des mesures de politique linguistique prises qui touchent au lexique, à la morphologie et à la langue en question. La politique linguistique implique aussi la planification linguistique, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une politique linguistique. Donc la planification linguistique s'étend à l'action sur les langues. La standardisation est un exemple de l'action sur la langue. Au Nigeria, le haoussa, le ibo et le yorouba sont des langues nationales standardisées au point qu'elles constituent une discipline très présente aux examens nationaux. La politique linguistique est un choix étatique et l'un de ses objectifs majeurs est entre autres de savoir quelles langues sont retenues pour l'alphabétisation et la scolarisation ?

1.2. La politique linguistique de l'enseignement au Nigeria

L'enseignement joue un rôle très important dans l'acquisition des langues et dans la politique linguistique. La langue dans laquelle l'enseignement est offert est toujours un choix politique. Les autres institutions formelles sont les services publics et les médias.

Bamgbose (1999 :111) stipule trois types de politiques linguistiques à savoir la politique linguistique officielle, pédagogique, et générale. La politique linguistique officielle reflète les décisions du gouvernement, la politique linguistique pédagogique concerne les décisions du Ministère de l'Education envers les langues d'instruction à différents niveaux et la politique linguistique générale reflète les idées du peuple : les langues largement utilisées et acceptées. Les principes fondamentaux d'une politique linguistique au Nigeria énoncés en 1977 sont au nombre de deux : le principe de la langue maternelle et le principe du multilinguisme. En effet, selon le texte officiel de référence, le *National Policy on Education* (1981), au niveau primaire, la langue d'enseignement doit être principalement la langue maternelle ou la langue de la communauté immédiate pour se poursuivre avec l'une des trois langues nationales majeures (haoussa, ibo, ou yorouba) au secondaire. Donc chaque enfant doit apprendre une des trois langues principales en plus de la langue maternelle et de l'anglais. On remarque déjà que l'élève nigerian est confronté dès le début de sa scolarisation à un programme chargé du point de vue de l'étude des langues.

1.3. La politique linguistique française

La politique linguistique de la France ne reconnait que le français comme la langue de la République. Les autres langues ne sont pas reconnues par la constitution. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la politique linguistique française en dehors de la France. En fait, il n'y a pas mal d'organisations éparpillées dans le monde entier pour promouvoir la langue française. Elle est promue et enseignée par des réseaux de coopération bilatéraux ou multilatéraux d'origine étatique non gouvernementale dont les Alliances françaises qui représentent plus de1100 implantations dans plus de 130 pays (www.francophonie.org 15 -10-2015). Parmi les organisations qui participent à la promotion de la langue française, nous avons le Haut Conseil de la Francophonie, le Conseil Supérieur de la Langue Française, La Délégation Générale à la

Langue Française, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, l'Alliance Française, l'Association pour la Diffusion de la Pensée Française, la Direction Générale de Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques, etc. Le francais est aussi l'une des langues officielles de certaines organisations internationales telles que L'O.N.U., L'Organisation Mondiale du commerce, L'O.T.A.N., L'Union Africaine, L'Union Européenne, L'Agence Spatiale Européenne, la Cour Internationale de Justice, l'Interpole, le Comité International Olympique, l'Office Européen des Brevets, etc… La France s'est ainsi constituée une politique linguistique étrangère bien solide de part son implantation dans le monde.

2.0 La présence française au Nigeria

Au Nigeria, le français occupe une place d'avant-garde parmi les langues étrangères enseignées dans les écoles nigerianes. La politique linguistique au Nigeria est donc une série de mesures prises pour relancer la position du français vis-à-vis des autres langues nationales, locales, régionales et internationales. Cette politique ne date pas d'hier, mais elle s'est renforcée à cause du déclin du français dans le pays. Il fallait donc mettre en place de nouvelles structures linguistiques pour éveiller l'intérêt de la population sur l'apprentissage du français. Qui plus est, la France a vite compris que seule la promotion du plurilinguisme, c'est-à-dire, la reconnaissance de la diversité linguistique permettra d'assurer une place au français comme aux autres langues. Le plurilinguisme est donc aujourd'hui l'une des priorités de la France.

2.1. Les institutions destinées à poursuivre cette politique

Les relations franco-nigérianes datent de plusieurs décennies, ce qui justifie l'établissement de nombreuses entreprises dans le pays. Le développement et l'expansion de la langue française se manifestent dans plusieurs domaines.

1.1.1 Dans le secteur tertiaire

La France est l'un des principaux associés qui couvrent les secteurs vitaux de l'économie nigériane. Les données en ligne (www.afnigeria.com/2-our-network.html 5-11-2015),montrent que le français compte environ cent vingt (120) entreprises implantées au Nigeria, dix (10) Alliances françaises dans les dix principales zones du Nigeria et un Centre culturel français à Abuja. Cela se vérifie par l'installation des transports maritimes et aériens, des transitaires des bureaux d'études industrielles, minières et pétrolières, l'informatique, la banque etc. Les entreprises françaises sont aussi présentes dans le domaine de l'aéronautique, la construction automobile, la construction électrique, l'industrie textile et ainsi de suite. En 2008, la secrétaire d'Etat française au commerce extérieur avait signé un protocole d'intention (MOU) avec le secrétaire d'Etat à l'énergie du Nigéria.

2.2. Dans le domaine de l'enseignement

Les motifs géopolitiques ont conditionné l'enseignement du français au Nigeria. Le français est donc la première langue enseignée dans toutes les écoles nigérianes. Pour la mise en œuvre d'un plan de relance pour le français, le Ministère Fédéral de l'éducation, par le biais du projet de coopération Franco-Nigérian, a en 1996, créé le Nigérian French Language projet (NFLP), basé à Abuja et animé par un directeur nigérian et par un chef de projet pour coordonner l'ensemble du projet.

Ce projet de trois ans a tourné autour de deux grands objectifs à savoir l'adoption d'un nouveau programme de français qui met l'accent sur la méthode communicative à l'école secondaire. Cette nouvelle méthode a pour but de développer la compétence communicative des

apprenants en français, c'est-à-dire que les apprenants doivent être à même capable de communiquer en français. Pour ce faire, le premier objectif du NFLP était donc de « réussir sa mise en œuvre dans 200 établissements pilotes tout en formant des enseignants et des inspecteurs », à travers le pays, annonce le conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Nigeria au cours d'un entretien avec le NFLP (2004 :2). Le deuxième objectif concerne les classes préparatoires des départements de français aux niveaux des Collèges d'Education (COE) et des universités. Les départements de français des COE forment des futurs enseignants ou des personnes capables d'enseigner le français.

En effet, la majorité des étudiants qui arrivent au niveau supérieur pour apprendre le français n'ont aucune ou pas assez de connaissance dans cette langue. Pour cela, la plupart des départements de français des COE et des universités ont entrepris une formation préliminaire pour ces grands débutants. Les programmes préparatoires appelés « pre-NCE ou Remedial courses » ont pour but de donner des cours intensifs qui permettront aux étudiants de tirer profit de l'enseignement universitaire du cursus normal.

Ainsi, la sélection des établissements pilots se fait en fonction de l'importance et de la qualité de leur enseignement de français. Ils sont aussi engagés à atteindre un certain nombre d'horaires (16 heures minimum de cours par semaine) pour assurer la qualité de l'enseignement et le maintien d'un recrutement important d'étudiants. Au niveau supérieur, les établissements pilotes recouvraient dix-huit Collèges d'Education et six universités. Au niveau secondaire, le projet s'engage à renforcer l'enseignement du français en SSS. (2nd cycle).

Le projet a aussi pour objectif principal de former suffisamment des enseignants de français pour rendre possible la généralisation de l'enseignement de cette langue dans le secondaire.

Pour atteindre ces objectifs, les enseignants sont formés par des stages organisés par le « Centre for French Teaching and Documentation » (C.F.T.D.) et animé par un expert français pour mener à bien cet enseignement du français langue étrangère.

La formation continue des enseignants par le C.F.T.D. est couronnée par des séjours de bain linguistique au Bénin, au Togo, ou au C.L.A. (Centre de Linguistique Appliquée) de Besançon. Ces formations portent essentiellement sur le nouveau curriculum, le manuel « On y va » pour les secondaires et « studio cent » pour les supérieurs, et les pratiques de classe.

En plus de cela, les établissements pilotes sont dotés d'un centre d'auto-formation qui permet aux apprenants d'apprendre à leur rythme et selon leur besoin pour que leur compréhension orale et écrite soit mieux développée.

Enfin, le C.F.T.D. d'Enugu forme les inspecteurs et responsables d'examens pour une remise à niveau spécifique assurée par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (C.I.E.P.) de Sèvres.

Pour le suivi sur le terrain, les Attachés de Coopération pour le Français (A.C.P.F.), les inspecteurs, et les coordinateurs des ministères sont chargés de suivre l'évolution de l'enseignement du français dans les établissements pilotes.

Bien sûr, il y a aussi le Village Français de Badagry, un autre centre d'immersion linguistique qui a pour but de diffuser la culture et la langue françaises. Il accueille toute

catégorie de personne désirant apprendre le français, à commencer par les étudiants des universités, des COE, et les meilleures élèves des écoles pilotes. Il participe aussi à la formation du personnel des entreprises nationales, privées ou publiques.

L'Alliance Française créée en 1883 à Paris est la plus ancienne et la plus connue de toutes les associations françaises à travers le monde. L'Alliance française d'après le Général de Gaulle, cité par Tétu (1988 :79), « est une chose française à travers le monde ». Donc l'Alliance Française, installée à travers le pays, dispense des cours aux individus, organise des ateliers, des expositions, des pièces théâtrales etc.

C'est aussi grâce à cette politique de coopération linguistique que le gouvernement français a décerné, il y a quelques années, des médailles dites Chevalier des Palmes Académiques dans le domaine des Lettres, des Humanités et des Sciences aux académiciens distingués de tous les pays, y compris le Nigeria.

L'organisation des concours divers par les Alliances Françaises et les C.F.T.D. (Mon meilleur cours de français 2001, France « 98 », Nigeria « 99 ») avec la collaboration de l'Ambassade de France, la distribution des livres évalués à N5 million de Naira à travers la Fédération en 1999, « parlons français » à la radio et à la télévision, l'organisation des journées francophones et ainsi de suite, sont tous des programmes destinés à la propagation de la langue et de la culture françaises.

Avec tous ces investissements, nous dirons que le français est en pleine évolution, car toutes ces activités ont pour but d'éveiller l'esprit des nigérians afin que chacun puisse contribuer au développement de la langue française qui est désormais considérée comme la deuxième langue officielle du pays. Cependant, comme le souligne l'ancien Directeur du NFLP, M. Fidelis

(2004 :1) « quel que soit la nature et l'importance des aides extérieures toujours bienvenus, le développement de l'enseignement du français reste un fait strictement nigérian. Nos institutions doivent le soutenir et notre travail quotidien le rendre vivant ». C'est dans cet ordre d'idées que nous allons jeter un coup d'œil sur le français comme une seconde langue officielle au Nigeria.

1.2 Le français comme seconde langue officielle au Nigeria

Avec le nombre pléthorique d'investissements français sur le sol nigérian, et surtout à cause de bonnes relations diplomatiques qui existent entre Nigeria et la France, il n'est pas surprenant que l'un des anciens présidents du Nigeria, feu Général Sani Abacha décide de faire du français la seconde langue officielle du pays en 1997.

Cette déclaration avait soulevé beaucoup de débats, mais vite, les choses étaient mises en ordre, plusieurs comités avaient été mis en place pour revoir le statut du français au Nigeria et surtout de faire en sorte que le français soit enseigné à tous les niveaux du système éducatif. C'est avec cette déclaration que la nouvelle réforme du NFLP a vu le jour. C'est aussi dans cette optique que le statut du français a été rehaussé en 1998 dans la seconde édition du *National Policy on Education* qui stipule entre autre que « for smooth interaction with our neighbours, it is desirable for every Nigerian to speack French. Accordingly, French shall be the second official language in Nigeria and, it shall be made compulsory in all schools » (p.8).

Aujourd'hui, nous avons un nouveau système éducatif appelé ‘’Education Basique (9-3-4) » qui est venu avec un nouveau curriculum. Avec l'éducation basique, le francais de vient une matière obligatoire à partir de la quatrième année du primaire.

Or, depuis 1998, l'enseignement du français devait être obligatoire au niveau du Junior Secondary School (JSS) qui équivaut au 1er cycle du secondaire. Il a même été suggéré que le français soit inclus comme un GNS (General Subject), un cours obligatoire de deux UV à l'université.

Mais avec toutes ces propositions, où en sommes-nous aujourd'hui avec le français ? Si nous considérons l'état actuel du français dans le pays, nous dirons que le français cherche toujours à se faire une place dans le système éducatif nigérian, car le français que tout le monde proclame n'est toujours pas enseigné dans la majorité des écoles publiques au Nigeria, sans doute à cause de la pénurie de professeurs qualifiés dans le domaine ou par manque de volonté de la part des principaux d'écoles. Pour des raisons logistiques, l'enseignement du français qui devait aussi commencer officiellement en année académique 2008 en quatrième année du primaire, n'a pas pu démarrer, pour la simple raison qu'il n'y a jusqu'ici aucune politique officielle en ce qui concerne les manuels à utiliser, le curriculum n'est pas établi et les enseignants aussi font défaut. Par ailleurs le projet de NFLP a été modifié ; on ne parle plus d'écoles pilotes, mais d'écoles modèles depuis 2010. Il importe de souligner ici qu'à l'instar des écoles pilotes dont les programmes étaient centrés sur les écoles secondaires publiques, l'école modèle quand à elle, est un projet dédié aux écoles secondaires privées. Ce changement provient de l'inhabilité du gouvernement nigerian de contribuer de manière adéquate au projet. De fait, les écoles modèles sont des écoles privées qui sont prêtes à collaborer avec le gouvernement francais.

Avec ce catalogue de problèmes, nous dirons donc que le statut du français en tant que langue seconde officielle est une illusion. Bien entendu, personne ne s'attend à ce que le français soit parlé par toute la population élitiste du pays pour qu'il soit reconnu comme langue officielle, car le bilinguisme est un fait graduel. Néanmoins, il est souhaitable que les élites nigérianes participent dynamiquement à l'élaboration de nouvelles stratégies du français qui serait au service du développement et de la propension, non pas de la culture française seulement, mais aussi des cultures nationales auxquelles le français offrirait un instrument sûr et efficace. La nouvelle stratégie du français favorise le multilinguisme dans une perspective de complémentarité entre les langues, toutes porteuses d'une certaine conception du monde.

3.0. Conclusion

L'enseignement du français au Nigeria est en pleine évolution malgré tout. Les différentes réformes entreprises par le NFLP via l'ambassade de France en témoignent beaucoup : La création des écoles pilotes pour ressusciter l'enseignement et l'apprentissage du français qui est en baisse ; la création des écoles modèles pour substituer les écoles pilotes, la formation des étudiants pré-universitaires pour augmenter l'effectif des étudiants dans les institutions tertiaires, sont toutes des mesures prises pour relancer le français au Nigeria. En plus de cela, nous avons la création de l'université d'Abia pour l'enseignement de la traduction et de l'interprétariat, la création des écoles françaises à Abuja, etc.

Nous remarquons donc que le plan de relance du français repose en grande partie sur l'enseignement du français à l'étranger. Selon un entretien de Ploguin (2006 :2) avec le ministre des affaires étrangères en France, les établissements scolaires sont « les meilleurs vecteurs de l'influence française à l'étranger ». Nous comprenons donc pourquoi le gouvernement français

n'hésite pas à défrayer des fonds pour rehausser le statut du français dans les pays où il est en déclin. Néanmoins, il est à noter que, malgré la contribution énorme du gouvernement français sur le sol nigérian, c'est-à-dire dans le domaine de l'éducation, l'enseignement/apprentissage du français reste toujours dans un état de balbutiement. Et pour cause : il y a manque de suivi de la part des inspecteurs pédagogiques, le gouvernement nigérian promulgue aussi des lois (sur l'éducation) qui ne sont pas suivies à la lettre. Tout récemment, le troisième volet du projet FSP (Fond de Solidarité Prioritaire) a été encore lancé pour former les inspecteurs qui vont faire la suivie des professeurs des COE. Pour cela, six (6) enseignants ont été sélectionnés à travers le pays en tenant compte de sa situation géo-politique. Ce volet est pour une durée de trois ans.

La politique linguistique française au Nigeria est donc une mesure prise pour confronter la langue française dont le niveau accuse dans certains cas un déclin. Par contre, pour que cette politique soit efficace, il faut que le gouvernement nigérian prenne des mesures fermes pour que les décisions prises soient mises en application.

BIBLIOGRAPHIE

Bamgbose, A. (1977). Towards an Implimentation of Nigeria's Language Policy in Education, in *Language Policy in Nigeria : Proceedings of The Kaduna Language Symposium*, Lagos.

Bamgbose, A. (1991). Language and The Nation: The Language Question in Sub-Sahara Africa. Edinburgh University Press.

Calvet L,-J (1987). *La guerre des langues*. Payot, France.

Federal Republic of Nigeria (1981). *National Policy on Education*, Lagos: NERDC Press 1st edition.

Federal Republic of Nigeria (1998). *National Policy on Education*, Lagos: NERDC Press 3rd edition.

Meyer J,-M. (2008) "510 milliards de dollar seront investis au Nigeria d'ici à 2020 », in Jeune Afrique du 12 au 18 Oct. No. 2492, p 90.

Monye F. (2004) « le mot du directeur du NFLP », in *Lettre du français au Nigeria* No 1, p1.

Ploguin F. (2006) : « Un plan de relance pour le français », in *Le français dans le monde*. No 346, p23.

Tétu M. (1999) : *La francophonie Histoire, Problématique, Perspectives.* Hachette. France.

www.thenationonlineng.com « Nigeria » FG to Hire French Firm to Audit Power Sector".Téléchargé le 25 octobre 2008.

www.uta32-kk.lib.helsinki.fi 3-11-2015

www.llacan.vjf.cnrs,fr 3-11-2015

www.axl.cefan.ulaval.ca 3-11-2015